



Comité de liaison communautaire d'Adelaide Quatrième réunion

1^{er} octobre 2015

De 16 h 30 à 20 h 30
Salle de réception
Adelaide-Metcalfe
2340 Egremont Drive
Strathroy, Ontario

Ordre du jour

- Accueil : ordre du jour et objectifs
- Capsule sécurité
- Présentations
- Suivi de la troisième réunion
- Mise à jour sur le projet
 - Restauration
 - Prise de mesures du niveau sonore
 - Surveillance de la faune après la construction
- Foire aux questions pour les membres de la collectivité
- Communications futures
 - Communiquer avec Suncor
 - Mises à jour/information sur le projet pour les membres de la collectivité
- Reconnaissance

CAPSULE SÉCURITÉ – LA SÉCURITÉ À LA CHASSE

THE OPENER NEWS TERMINAL FISH & WILDLIFE BIRDWORLD PHOTO KNOWLEDGE

A blaze of glory

WHAT LEGAL HUNTER ORANGE LOOKS LIKE

TOM GOLDSTEIN

Ontario's hunter orange (formerly called blaze orange) regulations came into effect on September 1, 1997. That's almost twenty years ago, yet each autumn, at hunt camps around the province, debates continue about what kind and amount of hunter orange clothing and gear are legally required.

... get it, old habits die hard. A well-worn and faded vest or coat may be thought of as lucky or just plain comfortable, but it might be past its days as a legal hunting garment.

Most of the confusion, infractions, and queries can be avoided if hunters would simply review and comply with the regulations each year so that they are current with the laws. That said, the legal language used in the regulations can be confusing.

"The garment referred to in subsection (1) must be solid and not open mesh clothing with a minimum total area of not less than 400 square inches above the waist and visible from all sides. O. Reg. 665/98, s. 26 (2)."

"Hunter orange" means a daylight fluorescent orange colour with a dominant wave length between 590 and 605 nanometers, excitation purity of not less than 85 per cent and a luminance factor of not less than 40 per cent, but does not include camouflage hunter orange colouring. O. Reg. 665/98, s. 26 (3).

Here are a few tips on how to stay legal and safe in the field during hunting seasons.

Some upland hunting vests consist of a lot of mesh. These are not acceptable unless you come up with a way to make the mesh solid in all places.

Though not legally required, wear an orange vest when hunting in areas of low-lying vegetation. It gives you a good view.

This is the minimum amount of hunter orange you should wear for better gear than the big game season in Ontario.



NOT LEGAL

Despite what your buddies might tell you, or what your local shop sells, the following clothing is not OK to hunt in during a big game gun season in Ontario.

- ALL-MESH VEST
- FADED OR OFF-COLOUR CLOTHING
- BROKEN/PATTERNED ORANGE
- HIGH-VIZ (YELLOW) PRODUCTS
- BACKPACK OR ANYTHING ELSE COVERING THE ORANGE
- SANDWICH-STYLE VESTS THAT DON'T CONNECT AT THE SIDES

From the Ministry

I contacted David Critchlow, provincial enforcement specialist for the Ministry of Natural Resources and Forestry, to get the most recent regulations of the regulations. Critchlow was happy to provide some clarity and plain talk about what must wear what and when. He summarized the law this way: "Essentially, if there is a gun season for moose, deer, or elk (open), all hunters, except people hunting migratory birds other than woodcock, must wear hunter orange." Critchlow also confirmed that these regulations are in effect.

When to wear orange: If you are hunting moose, deer, or elk, you must wear orange. If you are hunting migratory birds other than woodcock, you must wear orange. "Outside these gun seasons, the only requirement to wear hunter orange is for bear hunters who are not in a tree stand."

Critchlow went on to offer this sage, common sense advice: "Of course, hunter orange is a good idea for anyone who wants to be seen in the bush, whether a hunter or not, during hunting seasons."

WHEN TO GO ORANGE

	Deer gun season	Moose gun season	Bear season	Elk season	Bow only season
DEER	required	required	required	not required	not required
MOOSE	required	required	required	not required	not required
BEAR	required	required	required	required	not required
ELK	required	required	required	required	not required
SMALL GAME	not required	not required	not required	not required	not required
MIGRATORY BIRD	not required	not required	not required	not required	not required

YOUR QUERY

All licensed bear hunters may remove their hunter orange clothing while in the tree stand. They must put full legal orange clothing back on when off the stand.

* With the exception of woodcock, for which hunter orange is mandatory. Wearing hunter orange when going into or out of the hunting area is always recommended.

26 HUNTING OUT OF DOORS | HUNTING Annual 2016-2017

HUNTING ANNUAL 2016-2017 | WWW.ODDMAIL.COM 27

Préparation

- Assurez-vous que votre arme fonctionne correctement.
- Si vous vous déplacez en VTT ou autre véhicule utilitaire, connaissez les consignes de sécurité applicables.
- Assurez-vous d'avoir tous les permis requis.
- Dites à un membre de votre famille ou à un ami où vous vous rendez exactement et quand vous prévoyez revenir.
- Munissez-vous d'une trousse d'urgence.
- Pour vos vêtements, adoptez le système multicouche qui vous permet d'enlever des couches lorsque vous commencez à avoir chaud.
- Portez les vêtements de chasse appropriés.
- Vérifiez la météo.
- Familiarisez-vous avec la réglementation fédérale, provinciale et locale (règlements municipaux et limites de la localité).
- N'oubliez pas la nourriture et les autres articles dont vous pensez avoir besoin.

CAPSULE SÉCURITÉ – LA SÉCURITÉ À LA CHASSE

Chasser sur des terrains privés et près d'infrastructures

- Toujours obtenir une permission écrite du propriétaire et en garder une copie sur soi en tout temps. Ce document constitue une protection pour vous et pour le propriétaire en cas d'accident.
- Souscrivez une assurance supplémentaire de responsabilité civile personnelle pour vous protéger en cas d'accident. (Si vous êtes membre de l'association des pêcheurs et des chasseurs de l'Ontario, vous bénéficiez automatiquement d'une telle assurance avec une protection de 3 millions de dollars.) <http://www.ofah.org/membership/highlights/>
- Il est interdit de chasser près des chantiers de construction.
- Les terrains qui font l'objet de concessions ou d'options sont considérés comme des terrains privés. Une permission doit donc être obtenue du concessionnaire ou du détenteur de l'option.

Chasser à proximité d'éoliennes

- Les chemins d'accès aux éoliennes et aux emplacements sont des chemins privés et ne peuvent être empruntés que par les propriétaires fonciers et le personnel autorisé.
- La chasse demeure permise avec l'autorisation des propriétaires fonciers.
- Tout coup de feu tiré à l'emplacement ou à proximité d'une éolienne sera déclaré à la police et au ministère des Richesses naturelles.
- Si les travailleurs estiment que leur sécurité est compromise, les chasseurs pourront être invités à quitter les lieux jusqu'à ce que les travaux soient terminés.

PRÉSENTATIONS

Membres du CLC

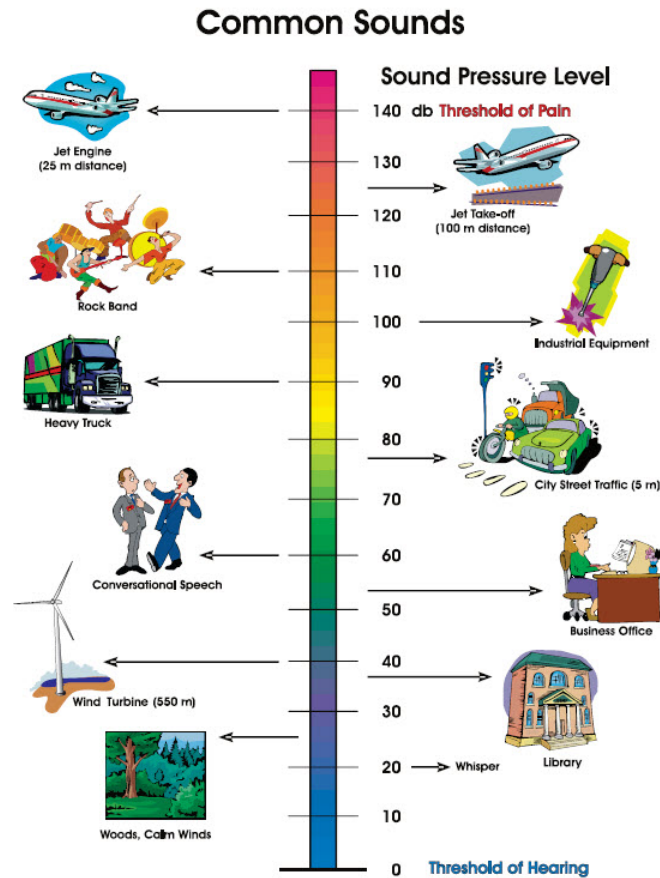
- Henry Aukema
- Eric Denison
- Frank Devet
- Rolanda Elijah (en remplacement de Fallon Burch)
- Donna Hornblower
- Dean Jacobs
- Jocelyn Kelln
- Brian Lima
- Linda Moore
- Don Schieck
- Kurtis Smith

Suncor

- Jason Weir, superviseur, Exploitation
- Chris Scott, Développement - Projet
- Jocelyn Kelln, Relations avec les groupes d'intérêt et les Autochtones

SUIVI DE LA TROISIÈME RÉUNION DU COMITÉ

Exemples de niveaux sonores à des fins de comparaison



Source: Suncor

SUIVI DE LA TROISIÈME RÉUNION DU COMITÉ

Demande de poursuite des mesures du niveau sonore pendant une année complète après la date de mise en service commerciale.

Demande de nouvelle rencontre une fois que toutes les mesures du niveau sonore auront été prises.

- **Ont été ajoutées à l'ordre du jour**

LE POINT SUR LE PROJET ADELAIDE

Travaux terminés et en cours

- 500 h et maintenance annuelle au poste électrique maintenant terminée
- Maintenance annuelle en cours; les travaux devraient se terminer à la fin d'octobre
 - Normalement, une éolienne par jour devrait être arrêtée afin que les techniciens puissent y effectuer les travaux prévus
- Les travaux de restauration achèvent; seuls de petits travaux restent à faire
- Les travaux sur les chemins municipaux se poursuivent; nous continuerons de travailler avec le canton pour réparer tout dommage causé par nos activités
- Le point sur la santé et la sécurité

Travaux à venir

- Dès le début d'octobre, nous allons commencer à remplacer les roulements principaux de deux éoliennes
- Pour ce faire, nous utiliserons une grande grue semblable à celles que vous avez vues durant la construction initiale
- Les travaux devraient être terminés en novembre



SURVEILLANCE ET ATTÉNUATION

Niveau sonore : conformité à l'emplacement des résidences

- La prise de mesures du niveau sonore a commencé le 7 avril 2015 à l'emplacement de trois résidences non participantes dans la zone du projet.
- Les mesures ont pris fin à un emplacement, et il a été déterminé que les niveaux sonores y étaient conformes aux limites établies par le ministère de l'Environnement.
- La prise de mesures du niveau sonore se poursuit aux deux autres emplacements de résidences en conformité avec l'autorisation de projet d'énergie renouvelable.
- Les vents durant l'été ont été en général assez faibles, ce qui a prolongé la période de prise de mesures.
 - Nous nous attendons à accumuler les données restantes en octobre.
- Les données accumulées à ce jour sur le niveau sonore à ces deux résidences indiquent que les installations devraient être conformes aux limites établies par le Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique.
- Une dernière évaluation de la conformité sera présentée dès la fin de la première phase de prise de mesures.
- Une fois cette phase terminée, une deuxième phase de prise de mesures sera amorcée.

SURVEILLANCE ET ATTÉNUATION

Niveau sonore : conformité des installations

Transformateur du poste électrique :

- La prise de mesures du niveau sonore du transformateur principal s'est terminée en janvier 2015 en conformité avec l'autorisation de projet d'énergie renouvelable.
- Le niveau sonore mesuré a atteint 89 dBA et aucun son tonique n'a été enregistré. Ce résultat est bien inférieur à la limite de 101 dBA fixée dans l'autorisation de projet d'énergie renouvelable.

Éoliennes :

- Le niveau sonore de deux éoliennes a été mesuré sur le terrain.
- Les données ont été analysées en conformité avec la norme IEC 61400-11 éd. 2.1 selon l'autorisation de projet d'énergie renouvelable.
- À ce jour, nous n'avons pas accumulé assez de données sur les éoliennes quand elles tournent à haute vitesse. D'autres mesures devront être effectuées.
- D'autres prises de mesures du niveau sonore auront lieu en octobre afin d'obtenir les données manquantes et de terminer cette phase.

SURVEILLANCE ET ATTÉNUATION

Oiseaux et chauves-souris

- Une période de surveillance de trois ans est prévue après le démarrage.
- Les activités de surveillance aux emplacements de 10 turbines sur 18 ont commencé en avril 2015 et se poursuivront jusqu'en novembre 2017, selon les résultats.
- Des biologistes spécialement formés effectuent des rondes régulières et examinent le terrain sous les éoliennes.
- Tout oiseau ou toute chauve-souris trouvé mort est ramassé, catalogué et, dans certains cas, fait l'objet d'une autopsie pour déterminer la cause de la mort.
- Un rapport est présenté chaque année. Cependant, si l'on trouve un sujet d'une espèce à risque, le ministère des Richesses naturelles et des Forêts en est informé dans les 24 à 48 heures.
- On a déjà trouvé des oiseaux et des chauves-souris morts à l'emplacement du projet Adelaide. Cependant, comme la période de surveillance n'est pas terminée, les totaux n'ont pas encore été établis. Des facteurs de correction seront utilisés pour calculer les taux de mortalité estimatifs pour l'ensemble du projet. À la fin de la période de surveillance, nous présenterons un rapport au ministère des Richesses naturelles et des Forêts.

PLAINTES ET QUESTIONS

Communiquer
avec Suncor

- Tél. : 1-866-344-0178
- Courriel : adelaide@suncor.com

Mesures prises
immédiatement

- Enquête amorcée par l'exploitant de l'établissement

Enquête

- Un représentant du projet communique avec la personne qui a formulé la plainte ou posé la question
- Une rencontre peut être prévue

Résolution

- Discussion sur les résultats de l'enquête et les solutions possibles

Comment obtenir de l'information



Site Web

[www.suncor.com/
adelaidewind](http://www.suncor.com/adelaidewind)



Téléphone

1-866-344-0178



Courriel

adelaide@suncor.com





La suite?

MISES À JOUR FUTURES SUR LE PROJET

Comment aimeriez-vous
rester au courant?

Faites-nous-le savoir par courriel à
adelaide@suncor.com ou par
téléphone au 1-866-344-0178

COMMUNICATIONS FUTURES

RESTEZ AU COURANT

- [Connexions Suncor](#)



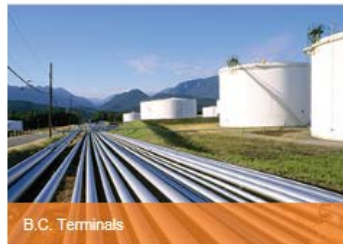
[SUBSCRIBE](#) Français

[Newsletters](#) | [About](#) | [Manage Preferences](#) | [Contact Us](#)

We're all connected and part of something bigger. And our mission to create energy for a better world begins with caring about the communities we live and work in, while responding to your interests and concerns. Read our newsletters to see how we're living up to our commitment to keeping you informed.



Aboriginal Relations



B.C. Terminals



East Coast Canada



Edmonton and area



Mississauga



Montreal and area



Pipelines



Regional Municipality of Wood Buffalo



Renewable Energy



MERCI!

